

Département du Loiret

Arrondissement d'Orléans

Commune de Seichebrières

Tél : 02 38 59 41 56

Courriel : [mairie.seichebrieres@orange.fr](mailto:mairie.seichebrieres@orange.fr)

Séance du 4 mars 2024

Le 4 mars 2024, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de VACHER Philippe, Maire

**Présents** : M. VACHER Philippe, Maire, Mmes BRIERE Patricia, PETIT Pascaline, ROUSSEAU Jennifer, BIDAULT Valérie MM : CHAPELLIER Sébastien, DARGENT Jean Michel, MILLET Bruno, ROUSSEAU André.

**Excusés** : Ludovic SORBIER et Véronique VOLLET.

**Secrétaire de séance** : Pascaline PETIT

Après avoir lu et approuvé le compte rendu de la séance du 22 janvier 2024, monsieur le maire demande à ce que deux délibérations non inscrites à l'ordre du jour soient prises. Le conseil accepte.

#### **Délibérations** :

La délibération prise lors du dernier conseil concernant la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes sur le territoire de la commune doit être revue car l'affichage en mairie pour la consultation au public avait été oubliée. L'affichage a bien donc eu lieu en mairie du 22 février au 4 mars 2024.

Ensuite une délibération est mise à l'ordre du jour concernant le transfert de la compétence " Infrastructures de Recharge de Véhicules Électriques (IRVE) " au Département du Loiret en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité.

Le conseil municipal à l'unanimité,

**ACCEPTE** le transfert de cette compétence au Département du LOIRET.

Ensuite Monsieur le maire expose le projet suivant : l'aménagement du chemin de Jargeau et la gestion des eaux pluviales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**ADOPTE** à l'unanimité le projet pour un montant de **174 060 euros HT** (maîtrise d'œuvre et étude perméabilité incluses)

**SOLLICITE** une demande de subvention auprès de la DETR d'un montant de **63 719.20 euros** soit 40% de **159 298 euros HT** car l'enfouissement des réseaux n'est pas pris en compte par la DETR.

**SOLLICITE** une demande de subvention au Département du Loiret pour un montant de **52 118 euros** soit 30 % du montant du projet.

Monsieur Le Maire présente le projet de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.

Il est donc proposé au Conseil municipal de d'approuver l'instauration de la prime de pouvoir d'achat pour la commune de Seichebrières à l'ensemble des agents de la commune. Cette prime sera versée au prorata du temps de travail et du temps de présence entre le 1<sup>er</sup> juillet 2022 et le 30 juin 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

**DECIDE** d'instaurer la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

Une délibération est prise concernant la modification des tarifs de la petite salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

**PROPOSE** une location de la petite salle d'un montant de 120 euros (charges comprises)

**DIT** qu'une remise de 50% est accordé aux habitants de la commune et que ce nouveau tarif sera applicable dès le 1er avril 2024.

Une dernière délibération est prise concernant le choix du prestataire pour l'entretien des bâtiments communaux.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents

**APPROUVE** le devis de la société SW CLEAN pour un montant mensuel de **329.28 € HT** soit **395.14 € TTC** pour une période d'engagement de 24 mois minimum dont deux mois de période d'essai.

**AUTORISE** monsieur le maire à signer tout document nécessaire relatif au dossier

#### **Points divers :**

Echanges concernant les chalets qui prennent l'eau malgré un démaoussage. Le conseil propose de faire d'autres devis auprès d'autres entreprises et que la commission travaux se réunisse pour aller sur place pour constater les dégâts et réparations à faire, le cas échéant.

Des devis ont été reçus en mairie pour les travaux de la lagune concernant une installation de vannes et pose de 2 regards. Les membres du conseil municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTE** les devis d'un montant total de **2 872.20 € TTC**.

Concernant la porte de l'armoire, la commission travaux décide de se rendre sur place pour voir si la porte est réparable.

Il est proposé également de faire l'inauguration de la petite salle, de la Route Départementale ainsi que le terrain acheté par la commune à Monsieur Gilbert Asselin. Les membres du conseil sont d'accord pour que ce soit durant la première quinzaine du mois d'octobre.

DATES à retenir :

16 mars : Assemblée Générale AML (pour les membres du conseil qui souhaitent y participer)

9 juin : élections Européennes.

Fin de la séance à 20 heures.



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Asselin', is written over the right side of the official stamp.